



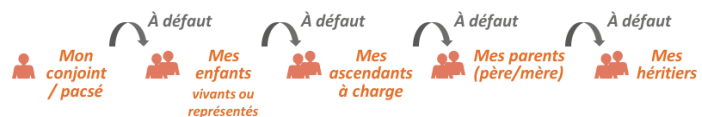
CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
DESIGNATION PREVOYANCE
30 PLACE D'ITALIE – CS 71339
75627 PARIS CEDEX 13

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE(S) CAPITAL DÉCÈS LIBRE **(300% du SAB¹)** **CGN Prévoyance**

Pour le bénéfice du capital décès libre, si la clause de désignation par défaut de bénéficiaire(s) prévue au CGN Prévoyance (voir encadré ci-dessous) ne vous convient pas, et uniquement dans ce cas, vous pouvez désigner le(s) bénéficiaire(s) de votre choix. Ce(s) bénéficiaire(s) peuvent être soit une personne physique, soit une personne morale.

RAPPEL DE LA CLAUSE DE DESIGNATION PAR DEFAUT, capital décès libre

En cas de décès du participant, le capital décès libre est attribué par défaut selon l'ordre suivant :



Pour cela, vous devez remplir le présent imprimé (voir au verso) de façon manuscrite et le renvoyer, daté et signé, à la CGP par courrier postal à l'adresse figurant en haut à droite de cette page. Votre désignation prendra alors effet à la date de signature.

Conformément à la loi, cette désignation peut également être établie par acte authentique ou sous seing privé. A défaut de désignation, si celle-ci est caduque ou en cas de prédécès du (ou des) bénéficiaire(s) désigné(s), c'est la clause de désignation par défaut qui s'applique.

RECOMMANDATIONS

Lisez attentivement les consignes ci-dessous.

A- Identifiez un(des) bénéficiaire(s)

1- Si le bénéficiaire est une personne physique :

- soit en le(s) nommant, et dans ce cas précisez dans le tableau : Nom(s) de naissance (Nom(s) marital) & prénom, Date de naissance, Adresse(s) complète(s). Ex. : « Marie DUMOULIN (née DUPONT) - 01/01/1985 - 30 place d'Italie 75013 Paris ».
- soit en faisant apparaître le lien de parenté². Ex. : « Mon conjoint », « Mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés ».

2- Si le bénéficiaire est une personne morale :

- vérifier que la personne morale est autorisée à recevoir des dons et legs
- indiquer clairement la dénomination de la personne morale (et non celle de son représentant), l'adresse du siège social ainsi que le numéro SIREN

B- Si vous désignez plusieurs bénéficiaires, trois possibilités :

- 1- Désigner un bénéficiaire unique des 300% du capital libre**, et envisagez l'éventualité de sa disparition prématurée en cochant la case « à défaut... » pour le bénéficiaire suivant.
- 2- Ventiler les 300% de votre capital libre entre les bénéficiaires de même rang.**
- 3- Combiner les deux possibilités précédentes.**

BESOIN D'AIDE ?

Un outil d'aide à la désignation est mis à votre disposition sur notre site www.ensembleprotectionsociale.fr espace prévoyance. Consultez également nos Questions / Réponses

Information sur le cumul capital décès libre + capital décès supplémentaire pour certains bénéficiaires.

Quelle que soit la désignation libre effectuée, un capital décès supplémentaire est versé à votre conjoint/partenaire de Pacs (200% du SAB), et/ou à vos enfants de moins de 25 ans (100% du SAB). Il est donc important de prendre en compte cet élément dans la répartition de votre capital libre. Pour plus d'informations consultez notre site internet.

1. Salaire annuel brut calculé par l'employeur au moment du sinistre. Se référer à la notice d'information pour accéder à l'exhaustivité des dispositions contractuelles du CGN Prévoyance. 2. Au delà des liens de parenté suivants : conjoint, partenaire de Pacs, père, mère, frères, sœurs, enfants ; il est préférable de nommer votre (vos) bénéficiaire(s) pour faciliter leur identification.



**FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE(S) CAPITAL DÉCÈS LIBRE
(300% du SAB¹)
CGN Prévoyance**

RAPPEL

Ce formulaire de désignation est à remplir uniquement si la clause de désignation par défaut ne vous convient pas.

Je soussigné(e),

NOM

PRÉNOM

ADRESSE (complète)

DATE DE NAISSANCE

NUMÉRO D’AFFILIÉ

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

____/____/____

____-____-____

____-____-____-____-____-____-____-____-____-____-____-____-____-____-____

- je reconnais avoir pris connaissance de la notice d’information remise par mon employeur ;
- je choisis d’effectuer une désignation de bénéficiaire(s), après avoir pris connaissance des recommandations au recto, et désigne la (les) personne(s) suivante(s) :

ECRIRE AU STYLO NOIR, EN LETTRES MAJUSCULES ET SANS RATURE²

| Nom & Prénom, ou lien de parenté ³ (ou Raison sociale) | Date de naissance* (ou N° SIREN) | Adresse (complète) (ou adresse siège social) | <i>Si utile, répartition des 300% de capital libre (en %, « à parts égales », etc.)</i> |
|--|-------------------------------------|---|---|
|--|-------------------------------------|---|---|

Si utile, cochez la mention « à défaut »

à défaut du (ou des) bénéficiaire(s) précédent(s)

à défaut du (ou des) bénéficiaire(s) précédent(s)

à défaut du (ou des) bénéficiaire(s) précédent(s)

à défaut du (ou des) bénéficiaire(s) précédent(s)

à défaut du (ou des) bénéficiaire(s) précédent(s)

* : Si vous indiquez un lien de parenté, il n’est pas nécessaire de renseigner la colonne « date de naissance ».

En l’absence de l’ensemble des bénéficiaires susmentionnés (en cas de prédécès des personnes physiques désignées et, le cas échéant, par exemple de disparition, d’impossibilité de recevoir des dons ou legs des personnes morales désignées), le capital est versé conformément à la clause de désignation par défaut de bénéficiaire(s) du capital libre prévue au CGN Prévoyance.

Une fois reçue par la CGP, la présente désignation prend effet le jour de sa signature.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature

Une fois daté et signé, nous vous invitons à nous adresser l’original par courrier postal, et à conserver une copie de ce document

1. Salaire annuel brut calculé par l’employeur au moment du sinistre. Se référer à la notice d’information pour accéder à l’exhaustivité des dispositions contractuelles du CGN Prévoyance. 2. Si ce tableau est trop court, complétez sur papier libre en reprenant le même format, et envoyez-le par courrier postal à la CGP accompagné du présent formulaire. 3. Au delà des liens de parenté suivants : conjoint, partenaire de Pacs, père, mère, frères, sœurs, enfants ; il est préférable de nommer votre (vos) bénéficiaire(s) pour faciliter leur identification.